



L'ABUS DE DROIT

L'expression peut surprendre puisque par définition un droit exprime la faculté légale de revendiquer une prérogative, de jouir de quelque chose ou d'accomplir une action positive ou négative. Un droit devrait donc pouvoir s'exercer librement. Il a pourtant une limite de principe, une frontière qui est celle de son exercice fautif guidé par la mauvaise foi, voire l'intention de nuire au point d'attenter aux droits d'autrui tout comme la liberté s'arrête là où débute celle des autres.

Ainsi, multiples sont les occurrences où l'abus peut s'exprimer : abus de pouvoir, de position dominante, de biens sociaux, de majorité, de minorité, de procédure. Tout comme la fraude corrompt tout («*fraus omnia corrumpit*») et entache de nullité ou rend inopposable un acte frauduleux, l'abus canalise l'exercice d'un droit dont l'auteur fait un usage extensif, débordant, intrusif ou expansif avec intention et conscience de contourner la loi ou l'esprit de son application, en faisant mine de se conformer à la lettre. La subjectivité entre en grande part dans l'appréciation des juges ou des autorités administratives qui en matière fiscale et sociale disposent d'un outil répressif spécifique pour notifier des redressements.

La notion d'abus de droit a toujours été le «*joker*» de l'administration pour, même en l'absence de texte spécifique, déjouer les montages sophistiqués. La notion est délicate et objet d'une récurrente actualité, à l'aune de l'imagination des contribuables ou de leurs conseils soucieux d'optimiser certaines opérations. Ainsi en est-il des apports-cessions lorsqu'une personne physique apporte en report d'imposition de plus-value, des titres à un holding soumis à l'IS qui procède immédiatement à la cession de l'actif apporté. Le Conseil d'Etat sanctionne toute opération qui a pour seule finalité d'esquiver tout ou partie d'un impôt.

La procédure d'abus de droit qui a son siège fiscal à l'art L64 du Livre des Procédures Fiscales n'est plus orpheline puisque a désormais son symétrique social sous l'article L243-7-2 du Code de la Sécurité Sociale qui permet à l'Urssaaf d'opérer des redressements par requalification d'actes. Le texte est d'une rédaction très proche de son pendant fiscal et sanctionne tout acte fictif ou inspiré par un motif exclusivement élitif des cotisations sociales.

Jacques Varoquier
avocats@varoquier.com

LE PETIT JOURNAL

du Cabinet
N°22 - 2011

Le Petit Journal fête
le printemps en se parant
de nouveaux atours.
Il a choisi ATCHUM comme
agence de communication
pour répondre à vos souhaits

VAROCLIER
AVOCATS

LE MISANTHROPE :

Théâtre des Quartiers d'Ivry, du 3 au 29 Mai 2011 - 01 46 70 21 55

Nicolas Liataud met en scène un Misanthrope, joué depuis janvier dans de nombreux théâtres de la région parisienne. Il présente un Alceste pétri de sincérité militante et radicale qui se révèle tour à tour un personnage émouvant, exigeant mais aussi ridicule, égoïste, jaloux, puérril, brutal ou misogynne. Le texte est magnifique, les comédiens excellents et les spectateurs ravis.



VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT :

Théâtre des Bœux à Sceaux, du 1er au 5 Avril 2011 - 01 46 64 36 67

Alliant toujours originalité et qualité dans sa programmation, les Bœux proposent quelques représentations début Avril d'une adaptation théâtralisée, signée Nicolas Massadon de ce roman de Céline. Cette audace confiée à Jean-François Bâmer est mise en scène par François Feltz. Ce comédien puissant y exprime le souffre d'un écrivain châtre d'une hypocrisie refusée par une génération en mal de vivre qui fit de Bardamu le symbole de toutes les révoltes ou provocations, y compris syntaxiques ou orthographiques.



SWEENEY TODD :

Théâtre du Châtelet, du 22 Avril au 21 Mai 2011 - 01 40 28 28 40

Cette comédie musicale de Stephen Sondheim arrive enfin en France, plus de 30 ans après sa création triomphale à Broadway : ce thriller conte l'histoire sanglante mais romantique du barbier de Fleet Street, serial-killer qui égorge ses clients et de sa voisine amoureuse qui fait des toupies à la viande avec les victimes de celui qu'elle aime. Ce conte opératique et satirico-gothique a inspiré Tim Burton qui en a fait un film musical interprété par Johnny Depp et Helena Bonham Carter.



LA SOCIABILITÉ DES PORCS-ÉPICS

Tous les vivants, animaux végétaux minéraux ou humains, sont mus selon Schopenhauer par un élan, une énergie inépuisable et implacable que le philosophe dénomme «*volonté*». Jamais elle ne désespère puisqu'elle s'exprime sous la forme d'un inextinguible désir de vivre ; pourtant à peine satisfait le manque devient tourment condamnant l'homme à osciller entre la souffrance et l'ennui.

Schopenhauer illustre ce balancier pessimiste par la parabole des porcs-épics condamnés à vivre entre deux maux, la solitude glacée ou la proximité mordante. En effet, s'ils restent éloignés les uns des autres, ils souffrent du froid ; s'ils se resserrent pour se tenir chaud, les piquants de leurs congénères s'enfoncent dans leur chair. Ils doivent donc choisir une juste distance. Pour l'Homme qui connaît aussi ce va et vient continu entre l'esseulement et la promiscuité, cette bonne distance est la politesse. Elle est l'illustration de l'eumétrie, de l'espace nécessaire pour qu'un individu puisse exister et s'épanouir dans une communauté. Sa racine «*poli*» désigne la cité-état grecque qui appelle à l'urbanité de l'individu réputé civilisé. Elle a aussi pour généalogie le latin «*politus*», via l'italien «*politto*» qui signifie lisse, propre ou brillant pour avoir été égrisé. Cette étymologie induit aussi une forme de raffinement.

«*Art des signes*» ou «*gymnastique de l'expression*» pour Alain, la politesse est un simulacre destiné à préserver la forme et favoriser l'apparence. Elle apparaît alors artificielle ou parure. «*Indifférence organisée*» selon Paul Valéry, elle est l'expression d'un ensemble de règles de bienséance et courtoisie érigées pour le respect formel de l'autre ; elle définit ainsi une éthique de la rencontre. Code de vie sociale, elle instaure une civilité, régissant tant le langage que les comportements sociaux et favorise ainsi la reconnaissance d'autrui, son droit à être différent et respecté comme tel. Comme le droit, la politesse est un facteur de reliance sociale. Elle n'est pas innée mais culturelle, apprise, transmise ou enseignée, au point parfois d'asphyxier la sincérité et faire souffrir Alceste qui engrange contre l'hypocrisie corrosive des façades sociales. Rousseau aussi s'insurgera contre «*ce voile uniforme et perfide*» cette «*urbanité si vantée que nous devons aux lumières de notre siècle*».

Déjà Kant la qualifiait de «*monnaie de papier*» tout en soulignant qu'elle était propice à une sociabilité aimable. Quant à la Bruyère, toujours prompt et habile à dépendre l'humanité, il observe qu'elle «*fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement*». En ce sens, la politesse est un «*canada dry*» de morale qui lui sert d'exemple en favorisant les conditions de son émergence ; elle ne saurait pourtant être sans valeur si elle promeut les bonnes manières en préliminaires des bonnes actions. Elle peut même se rapprocher de la vertu lorsqu'elle devient expression de la bonté ou politesse du cœur, celle de l'empathie exprimant générosité, douceur et bienveillance. Normes apprises pour rendre supportable la vie en communauté ou élégance de l'esprit, qualité purement formelle ou expression de savoir-vivre et délicatesse dans les échanges sociaux, elle demeure une voie d'équilibre, une étiquette de vie personnelle et un moyen de s'exprimer parfois avec nuances, pudeur et aménité pour ne pas offenser. Elle agrémente alors la vie en société comme un sourire éclaire un visage et s'érige en art de savoir être proche sans être près.

Jacques Varoquier
avocats@varoquier.com



Quel est l'objectif de votre programme de mentoring, WBMI ?

Un tiers des entreprises sont créées par des femmes. Plusieurs associations proposent d'accompagner ces créatrices au moment du lancement mais aucune à ce jour ne les aide à développer leur business après trois, cinq ou huit ans d'activité. Avec le concours d'amis, anciens élèves de Stanford comme Thierry Zylberberg, vice-président exécutif et directeur de la division santé de France Telecom ou Monique Chezalviel, directrice générale de l'Avarap, avons-nous décidé d'initier un programme de parrainage appelé «Women Business Mentoring Initiative» destiné aux femmes, chefs d'une entreprise ayant au moins 3 ans d'existence. L'objectif est ainsi sous la forme du parrainage de contribuer au développement de l'économie française en accompagnant ces dirigeantes dans leurs actions créatrices de valeur et emploi ; en revanche WBMI est une association n'ayant pas vocation à intervenir en qualité d'investisseur financier.

Comment fonctionne ce mentoring ?

Les «Mentees» bénéficient d'entretiens réguliers et individualisés avec leur «Mentor» sur une période de 6 à 9 mois. Une telle démarche demande temps, énergie, confiance et respect. Tous les Mentors, hommes et femmes, sont bénévoles mais non amateurs. Ce sont au contraire des professionnels de l'entreprise qui en connaissent les ressorts et embûches. Le mentor s'appuie sur une longue et riche expérience, son carnet d'adresses, son réseau. Il sait aussi écouter et questionner. Le but est de susciter interaction à travers un duo se fixant objectifs, méthodes et contrôle. Si le mentor n'est pas un professeur, le mentee n'est pas davantage un élève ; la relation se fonde sur la complémentarité et la richesse des expériences partagées.

Quels enseignements tirez-vous des premiers dossiers de candidatures qui vous sont parvenus ?

Mon premier constat est que les dossiers présentés sont encore peu nombreux malgré une campagne de communication très active : les femmes semblent avoir une réticence à se faire aider. Nous avons toutefois déjà reçu de beaux dossiers dans des secteurs aussi différents que l'audiovisuel, le net ou encore le bien-être. Pour postuler, nous demandons à nos futures mentees de remplir un dossier très complet pour apprécier leurs forces, faiblesses et attentes. La solitude du chef d'entreprise est un thème qui revient régulièrement. Elles cherchent toutes un second souffle pour franchir un palier, de nouvelles sources de développement parfois à l'international.

WBMI est une initiative de Martine Liautaud, PDG fondatrice de la banque d'affaires Liautaud & Cie, Présidente d'honneur du Stanford Business Club

Pour toute information :
www.women-business-mentoring-initiative.com



LE PARADOXE DE MONTY HALL

Inspiré d'un jeu américain, ce paradoxe qui a pris le nom de son présentateur est une provocation de l'esprit à caractère probabiliste.

Le jeu oppose le présentateur qui sait ce qui se cache derrière 3 portes dont le candidat doit choisir l'une d'entre elles en espérant y trouver derrière une voiture prestigieuse tandis qu'une chèvre est placée derrière les 2 autres.

Après que le joueur a opté pour une porte qui demeure fermée, l'animateur ouvre l'une des deux restantes et offre au candidat la faculté de changer son choix initial.

Quelle est la meilleure stratégie ?

Le meilleur choix statistique du candidat est d'opter pour une nouvelle porte.

Cette réponse qui heurte l'esprit apparaît si contre-intuitive qu'elle a suscité des passions y compris chez les plus grands probabilistes, mathématiciens ou informaticiens.

Au moment de son choix initial, le joueur a 1 chance sur 3 de gagner et l'ouverture ultérieure d'une porte ne modifie pas sa probabilité de succès ; l'animateur ouvre une porte différente que celle déjà choisie et qui fait apparaître une chèvre. La probabilité originelle ne change pas ; néanmoins le candidat sait désormais que la voiture ne peut plus être que derrière l'une des 2 autres portes encore fermées. Dans ces circonstances, si la probabilité qu'elle soit derrière la porte initialement choisie était d'1/3 ab initio, celle qu'elle soit derrière l'autre porte fermée devient de 2/3 (1-1/3) ; voila pourquoi le joueur a intérêt à changer son choix puisque il double alors ses chances.

PI - π

Ce nombre mystérieux qui représente le rapport de la circonférence du cercle à son diamètre, a pour caractéristique de ne pouvoir être exprimé par un nombre entier.

Pour effectuer leurs calculs, les mathématiciens de l'antiquité recouraient à des polygones réguliers inscrits dans le cercle ayant un nombre croissant de côtés. Archimède calcula Pi jusqu'à la 3^{ème} décimale avec un polygone de 96 cotés, Ptolémée jusqu'à la 4^{ème} (3.142). 1200 ans avant l'Occident, au 5^{ème} siècle après J.-C., les chinois Zu Chongzhi et son fils vont affiner la valeur jusqu'à la dixième décimale (3.1415929203) en mesurant le pourtour d'un polygone de 16382 cotés.

Selon le Professeur Stolum de l'université de Cambridge, Pi serait le rapport entre la longueur d'une rivière de sa source à son embouchure, méandres compris, et sa longueur à vol d'oiseau.

GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL)

Dans la limite de 70.000 €, les personnes physiques ou SCI, propriétaires d'un bien immobilier, peuvent le donner en location (meublé ou non) et couvrir leurs risques d'impayés locatifs si le bien est loué à titre de résidence principale, moyennant un loyer mensuel maximum de 2.000 € charges comprises.

L'assurance couvre aussi les éventuelles dégradations à hauteur de 7.500 € (3.500 € pour un meublé).

La prime qui varie entre 2 et 3 % du montant des loyers annuels, peut être déduite des revenus fonciers ou des BIC non professionnels.



TROPHÉE DE LA REPRISE 2011

Sensible au dynamisme entrepreneurial, notre Cabinet a parrainé pour la 4^{ème} année aux côtés de l'Institut SAGE, GAN Assurances et BNP PARIBAS, le trophée de la reprise organisé par le CRA (CEDANTS ET REPRENEURS D'AFFAIRES).

Cette année, le jury a récompensé un carré de repreneurs qui ont su acquérir et développer avec succès une entreprise. Le trophée a été remis le 2 février 2011 au salon des entrepreneurs à Monsieur Patrick Fosses, ingénieur ENSIA, repreneur de la société LALANNE CONSTRUCTION, située dans les Landes, dont il a su doubler l'effectif et faire progresser le chiffre d'affaires de 65% en trois ans.

Le jury a par ailleurs décerné pour la première fois un prix spécial à Monsieur Xavier Robineau Bourgneuf pour avoir mené une opération de croissance externe remarquable en période de crise. Acquéreur de la société HELBUL, il a su en 5 ans créer un groupe de 100 personnes réalisant un chiffre d'affaires de près de 15 millions d'euros et accroître de façon significative sa rentabilité.

Les autres nominés n'ont pas été choisis par hasard et méritaient d'appartenir au cercle des élus. Ainsi Monsieur Gérard OSTERBERGER, ancien directeur général du groupe ACCOR, a repris la société EUROPACKCOM, située à Toulon et spécialisée dans le négoce de flacons et accessoires pour la parfumerie et la cosmétique.

Monsieur Guy MAINDIAUX a quant à lui repris avec le concours d'un fonds de développement, la société ALINEA EUROPE avec l'ambition de proposer aux sociétés européennes une externalisation de leurs fonctions commerciales dans le secteur des produits grand public.

Vidéo de la manifestation sur le site
www.cra.asso.fr

